

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1155

Artikel: Gatt, étape suivante
Autor: Kappeler, Beat
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009284>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INVITÉ DE DP

Gatt, étape suivante

BEAT KAPPELER

économiste et journaliste
indépendant

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à
ce numéro:
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Beat Kappeler
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9
Composition et maquette:
Murielle Gay-Crosier
Marciano, Pierre Imhof,
Françoise Gavillet
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens

Le Gatt connaîtra un deuxième round qui méritera un élan beaucoup plus énergique de la part de l'intelligentsia européenne que l'exception culturelle. En effet, un certain consensus s'est dégagé pour inclure des critères sociaux et écologiques dans l'édifice des accords du commerce multilatéral. Beaucoup des reproches que certains critiques avaient dressés contre un commerce international illimité pourraient trouver là une réponse.

Si les pays membres du Gatt ne participent aux bénéfices de l'accès libre aux marchés mondiaux que dans la mesure où ils respectent certaines conditions sociales et écologiques minimales, plusieurs dynamiques intéressantes se développeront. Les normes sociales ne seront pas nombreuses: on avait parlé du droit aux négociations collectives, de l'interdiction du travail des enfants et de l'esclavage, de l'égalité des sexes. Mais si ces normes sont imposées à toutes les nations commerçantes, la sous-enchère sociale ne paiera plus. Il y aura même un certain contrôle — par les services du Gatt ou par une organisation spécialisée comme l'Organisation internationale du travail.

Même chose pour des normes de base en matière écologique. Les pays du monde entier auront un certain intérêt à les voir respectées par tous les autres, et plus tard ils seront peut-être d'accord de les renforcer. Serait-ce là le

chemin d'une généralisation des promesses faites à Rio pour imposer l'internalisation des vrais coûts des ressources, de l'énergie en particulier ? Si cet espoir immense et encore insensé se réalisait, la dimension mondiale des échanges se rétrécirait pour bon nombre des biens dans le commerce. Il ne serait plus rentable de les transporter à travers les sept mers pour aller à la rencontre des consommateurs. Il faudra produire à nouveau «sur place».

La conjoncture psychologique de plusieurs acteurs du Gatt n'est pas mauvaise pour ce round annexe. Le président Bill Clinton en a fait une de ses priorités et les nombreux ennemis américains de tout pacte de commerce international se feront peut-être amadouer par ces modifications. Les pays de l'Asie du Sud-Est découvrent l'importance de certaines mesures écologiques et sociales et seront heureux de savoir que leurs concurrents dans la région, y compris la Chine, candidate au Gatt, devront s'y tenir. Même la diplomatie suisse, déjà sous la conduite de M. de Pury, avait signalé son entrée en matière pour les clauses sociales. M. Cotti pour sa part avait fait de même à Rio pour les normes écologiques. Alors, critiques du Gatt de tous les pays, rassemblez-vous avec la même vigueur et ne luttiez pas seulement pour l'exclusion culturelle mais aussi pour l'inclusion sociale et écologique ! ■

Des architectes mieux admis morts que vivants

(cfp) Le propre des prophètes et des visionnaires est d'être combattus pendant leur vie et d'être redécouverts quelques années après leur mort. On leur consacre alors des publications et des expositions et l'on s'étonne de ne pas les avoir remarqués plus tôt. Deux exemples alémaniques: il s'agit de deux architectes, les Bâlois Hans Bernoulli (1876-1959) et Hans Schmidt (1893-1972).

Du premier, on trouve des constructions à Bâle, à Zurich et aussi à Berlin. Sa dernière œuvre est le gymnase scientifique de Bâle (1956). Un livre vient d'être consacré à Hans Bernoulli (architecte et urbaniste) par Karl et Maya Nägeli-Gschwind. Admirateur des cités-jardins de Grande Bretagne, il a construit plusieurs colonies d'habitations familiales. Malheureusement pour lui, il s'est engagé dans la lutte contre la spéculation foncière après avoir découvert les théories franchistes

de Silvio Gsell, ce qui lui valut la suppression de son enseignement de privat-docent à l'Ecole polytechnique de Zurich. En 1947, Hans Bernoulli fut élu au Conseil national dans le canton de Bâle-Ville sur la liste de l'Alliance des Indépendants. Il ne s'est probablement pas intégré véritablement à ce groupe puisqu'en 1951 il se présenta sur une liste de la Monnaie franche et ne fut pas réélu.

Avec Hans Schmidt on trouve, politiquement, l'extrême-gauche. Inutile de préciser que ses deux tentatives d'enseigner à l'Ecole polytechnique de Zurich ont été vaines. Et pourtant c'est cette même école qui lui a consacré en ce début d'année à Zurich une exposition patronnée par l'Institut pour l'histoire et la théorie de l'architecture. Hans Schmidt a construit, en 1927, le premier immeuble d'habitation en Suisse avec un toit plat et un squelette d'acier. Il a œuvré dans les années 30 à Moscou et, après la guerre, treize ans en RDA. A son retour, dans les années 60, ce sont les soixante-huitards, avides d'informations sur les expériences socialistes, qui l'ont redécouvert. ■